

DÉLIBÉRATION N°DL20250104 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ASSOCIATION "AMIS DU VIEUX SAINT-CHAMOND" - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON - SAISON 2025/2026

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

L'association « Amis du Vieux Saint-Chamond » organise, dans le cadre d'une programmation annuelle, huit conférences relatives à l'histoire et au patrimoine de Saint-Chamond. Ces conférences sont organisées depuis 2019 dans la salle Gérard Philippe, puis dans la salle Roger Planchon.

L'association, qui souhaite conserver le principe de gratuité pour les spectateurs, sollicite la commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle Roger Planchon (forfait services de sécurité et forfait régies inclus).

Compte tenu de l'intérêt de ces actions qui favorisent le développement et la transmission des connaissances sur l'histoire et le patrimoine de Saint-Chamond et afin de ne pas impacter les efforts entrepris par l'association, il est proposé de conclure, pour l'ensemble des conférences organisées cette saison, une convention de mise à disposition de la salle Roger Planchon avec cette association afin de l'exonérer de ces charges. Pour la saison 2025/2026, cela représente un avantage en nature de 3 576 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

1 sans participation M. François MORANGE

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la commune de Saint-Chamond et l'association « Amis du Vieux Saint-Chamond », relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Roger Planchon, pour huit conférences de la saison 2025/2026,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne